



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 9 juillet 2019

Rappel de quelques conseils de prudence pour l'utilisation de pétards et de feux d'artifice

A l'approche du 14 juillet et en raison des conditions climatiques actuelles, le préfet du Finistère rappelle quelques conseils de prudence relatifs à l'utilisation des pétards et des feux d'artifice :

- avertissez votre mairie et le centre de secours du service départemental d'incendie et de secours le plus proche de votre domicile avant d'organiser un feu d'artifice sur un terrain privé ;
- évitez d'acheter des produits dont le mode d'emploi n'est pas en français ;
- respectez scrupuleusement les précautions d'emploi et les précautions d'utilisation indiquées sur l'emballage (distance de sécurité, utilisation en intérieur ou en extérieur) ;
- prenez en considération la situation météorologique, en particulier s'il y a du vent. En cas de vent violent, annulez le tir ;
- assurez-vous de débarrasser la zone de tir des herbes sèches, broussailles et autres combustibles éventuels ;
- prévoyez un dispositif d'extinction à proximité de la zone de tir ;
- sensibilisez les enfants aux dangers (risque de doigts arrachés) ;
- respectez le voisinage (nuisances sonores notamment).

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

www.finistere.gouv.fr



@Prefet29



Préfet du Finistère